

Bruxelles, le 27 juin 2022  
(OR. en)

10717/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0203(COD)**

---

---

**ENER 339  
ENV 675  
TRANS 450  
ECOFIN 680  
RECH 414  
CLIMA 325  
IND 261  
COMPET 547  
CONSOM 169  
CODEC 1024  
IA 109**

**NOTE**

---

|               |   |
|---------------|---|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil  |
| Destinataire: | délégations   |
| N° doc. Cion: | 10745/21 + REV 2 + ADD 1 + ADD 1 REV 1  |
| Objet:        | Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN<br>ET DU CONSEIL relative à l'efficacité énergétique (refonte)<br>- Déclaration de la Finlande |

---

Les délégations trouveront en annexe la déclaration de la Finlande sur l'orientation générale du Conseil concernant la refonte de la directive relative à l'efficacité énergétique (refonte), dont le texte, qui figure dans le document ST 10697/22, a été examiné lors de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" tenue le 27 juin 2022.

**Déclaration de la Finlande sur le projet d'orientation générale de la présidence concernant la directive relative à l'efficacité énergétique (refonte) du 24 juin 2022**

L'efficacité énergétique continue de jouer un rôle important dans les efforts déployés par la Finlande pour parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2035. Notre objectif de neutralité carbone est plus ambitieux que l'objectif de l'UE. Une augmentation temporaire de la consommation d'électricité sans émission est indispensable pour atteindre l'objectif d'ici à 2035. Malheureusement, la proposition d'orientation générale, en particulier son article 4, ne tient pas suffisamment compte des spécificités des États membres.

C'est pourquoi la Finlande ne peut soutenir ce projet d'orientation générale. La Finlande vote contre.

---